



# Communiqué de presse

10 juillet 2020

## Communiqué sur la Bulgarie

À la demande des autorités bulgares, les ministres des Finances des États membres de l'Union européenne faisant partie de la zone euro, la présidente de la Banque centrale européenne et les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales du Danemark et de la Bulgarie ont décidé, d'un commun accord, d'inclure le lev bulgare dans le mécanisme de change (MCE II). La Commission a été associée à cette décision et le Comité économique et financier a été consulté.

- Le cours pivot du lev bulgare est fixé à 1 euro = 1,95583 leva.
- La marge de fluctuation standard de  $\pm 15\%$  s'applique autour du cours pivot du lev.

Dans le même temps, au terme d'une évaluation attentive du caractère approprié et soutenable du dispositif de caisse d'émission de la Bulgarie, il a été accepté que la Bulgarie rejoigne le mécanisme de change en conservant son dispositif existant de caisse d'émission sous la forme d'un engagement unilatéral, n'imposant ainsi aucune obligation supplémentaire pour la BCE.

L'accord de participation du lev au MCE II repose notamment sur l'engagement de la Bulgarie à rejoindre simultanément l'Union bancaire et le MCE II et sur la mise en œuvre par les autorités bulgares d'un ensemble de mesures, décrites dans leur lettre d'intention datée du 29 juin 2018, mesures qui revêtent une grande importance pour une transition et une participation sans heurt au MCE II. Ces mesures relèvent des six domaines suivants : la supervision bancaire, le cadre macroprudentiel, la supervision du secteur financier non bancaire, le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux, le cadre d'insolvabilité et la gouvernance des entreprises publiques. Les participants au MCE II se félicitent de l'évaluation positive par la Banque centrale européenne et par la Commission européenne de la mise en œuvre de ces engagements. La Banque centrale européenne a annoncé ce jour la mise en place d'une coopération étroite avec la Българска народна банка (Banque nationale de Bulgarie) <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> [La BCE établit une coopération étroite avec la banque centrale de Bulgarie](#)

### **Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias  
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

L'accord sur la participation du lev bulgare au MCE II s'accompagne en outre d'un engagement ferme de la part des autorités bulgares à poursuivre des politiques économiques saines dans le but de préserver la stabilité économique et financière et d'atteindre un degré élevé de convergence économique durable. Les autorités bulgares se sont engagées à mettre en œuvre des mesures spécifiques concernant le secteur financier non bancaire, les entreprises publiques, le cadre d'insolvabilité et le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux. La Bulgarie continuera également de mettre en œuvre les vastes réformes menées dans le système judiciaire et dans la lutte contre la corruption et le crime organisé en Bulgarie, au vu de leur importance pour la stabilité et l'intégrité du système financier.

Les autorités, en coopération avec les organes compétents de l'Union européenne, suivront de près les évolutions de la politique macroéconomique et la mise en œuvre des mesures correspondantes, au sein des cadres appropriés.

Les points d'intervention obligatoire dans le mécanisme de change seront communiqués par la BCE et par la Българска народна банка (Banque nationale de Bulgarie), à temps pour l'ouverture des marchés des changes le 13 juillet.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Peter Ehrlich](#), au :  
**+491721316227.****

## Annexe :

[Application letter from the Bulgarian authorities - including the annex with the post-entry commitments to be taken at the time of ERM II entry](#)

### **Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias  
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)